

---

# CONTRAT CADRE DE LA VILLE DE SAINTE ROSE

---

2015-2020

---



## Table des matières

Préambule.....	4
Le Point de Vue de l'Etat. ....	4
Point 1 : La méthodologie retenue pour l'élaboration du contrat de ville .....	8
Point 2 : L'organisation mise en place pour l'élaboration, la gouvernance et pilotage du contrat de ville.....	9
2.1. Modalités de gouvernance.....	9
2.2 Modalités de pilotage et de mise en œuvre .....	10
Point 3 : les éléments de contexte du territoire.....	10
3.1 Le territoire Intercommunal : le CANBT .....	10
3.2 Le territoire Communal : La Commune de Sainte Rose .....	12
Point 4 : Les quartiers prioritaires. ....	14
4.1 La Boucan, quartier prioritaire. ....	14
4.2 Le Bourg, quartier prioritaire. ....	16
Point 5 : Les premiers éléments de diagnostic. ....	18
5.1 Le pilier « Emploi et développement économique ».....	18
5.2 Le pilier « Habitat et cadre de Vie ».....	22
5.3. Le pilier « Cohésion sociale » .....	29
Point 6 : Les axes stratégiques. ....	36
Point 7 : L'animation du contrat cadre .....	38
Point 8 : La finalisation du contrat de ville. ....	39
ANNEXE .....	42

Les signataires

**L'Etat**

Représenté par Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de la Région Guadeloupe.

**La Ville de Sainte Rose**

Représentée par Madame Claudine BAJAZET, Maire de la Ville de Sainte Rose

**La Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre**

Représentée par Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Président de la Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre

**La Région Guadeloupe**

Représentée par Monsieur Victorin LUREL, Président du Conseil Régional de Guadeloupe

**Le Département de la Guadeloupe**

Représenté par Madame Josette BOREL LINCERTIN, Présidente du Conseil Départemental de Guadeloupe

**L'académie de Guadeloupe**

Représenté par Monsieur Camille GALAP, Recteur

**La Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe**

Représentée par Monsieur Jean SAINT-CLEMENT, Directeur

**La Caisse des dépôts et Consignation de Guadeloupe**

Représentée par Monsieur Antoine ROUSSEAU, Directeur territorial

**L'Agence Régionale de Santé**

Représenté par Monsieur Patrice RICHARD, Directeur Général

**Pôle Emploi**

Représenté par Monsieur Jean JACQUES-GUSTAVE, Directeur territorial

**La Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe**

Représentée par Madame Colette KOURY, Présidente

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guadeloupe**

Représentée par Monsieur Joël LOBEAU, Président

**La Chambre d'Agriculture de Guadeloupe**

Représentée par Monsieur Patrick SELLIN, Président

conviennent de signer le présent contrat cadre en préfiguration du contrat de ville de Sainte Rose 2015-2020 établit conformément à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

La présente convention fixe le cadre stratégique d'intervention entre la ville de Sainte Rose, l'Etat et les partenaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. La déclinaison opérationnelle des actions, dans les 2 quartiers prioritaires de la commune, finalisera le contrat de ville d'ici fin octobre 2015.

## Préambule

Le porteur du projet, la commune de Sainte Rose, entre pour la première fois dans le domaine d'application de la politique de la ville et ce pour 2 de ces quartiers que sont : « la Boucan » et le « Bourg ».

Compte tenu de la situation du Bourg et de la commune de Sainte Rose sur l'axe de développement urbain de région Nord Basse-Terre, cette intégration du territoire communal à la politique de la ville revêt un intérêt stratégique pour la matérialisation du projet de territoire de la communauté d'agglomération Nord Basse-Terre et le projet de développement de collectivité communale de Sainte-Rose. Les axes de développement stratégiques du contrat de ville étant par principe établis en cohérence et en synergie avec les projets de territoires intercommunal et communal notamment en ce qui concerne l'exigence essentielle d'un développement durable et soutenable.

C'est essentiellement pour cette raison que le contrat de ville ne peut se concevoir que dans une dynamique participative et se fonder sur une communauté de travail forte.

Le cadre stratégique précisé dans ce contrat cadre résulte de cette démarche et est le résultat d'un diagnostic partagé qui a vu la mobilisation des services de l'Etat aux cotés des équipes collectivités territoriales et des partenaires dans un processus de co-construction et de coopération qui doit aboutir à l'élaboration et la signature du contrat de ville de Sainte Rose afin d'en faire un outil de mise en œuvre opérationnelle. Ainsi, des conventions locales seront annexées au contrat de ville précisant la forme des engagements de chaque service de l'Etat pour la réalisation des objectifs du contrat de ville aux bénéficiaires des quartiers prioritaires.

## Le Point de Vue de l'Etat.

*La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 a redéfini profondément la politique de la ville.*

*Plusieurs chantiers fondamentaux s'inscrivent dans cette réforme structurelle : territorialisation renforcée des politiques de droit commun, co-construction avec les habitants, mise en place d'une nouvelle génération de contrats de ville fondés sur une démarche intégrée intercommunale, soutien aux familles et solidarités entre les générations, engagement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires.*

Le point de vue de l'Etat sur les quartiers prioritaires en Guadeloupe a été mené de façon systématiquement concertée avec les collectivités, notamment compte tenu du calendrier de mise en place de la réforme de la Politique de la Ville en outre-mer.

Le cadre stratégique décliné dans ce contrat-cadre est donc le résultat d'un diagnostic partagé entre les services de l'Etat qui se sont largement mobilisés aux cotés des équipes territoriales dans une démarche de projet coopérative, exigeante et parfois complexe.

A travers son point de vue au cours des échanges nourris, l'Etat a mis constamment en exergue un certain nombre d'enjeux fondamentaux et de préconisations qui touchent à tous les aspects de la vie quotidienne des habitants et au défi de l'emploi, qui impliquent une large communauté d'acteurs. Il continuera surtout de les mettre en partage, invitant chaque autorité partie prenante à la nouvelle contractualisation, y compris ses propres services et opérateurs, à s'interroger sur les politiques qu'elle mène au sein des quartiers prioritaires ou au bénéfice de leurs habitants et à se demander comment faire mieux sur la période 2015-2020.

## **1/ Nouvelle géographie prioritaire en Guadeloupe**

En Guadeloupe, le champ de l'urbain est assez peu matérialisé par la population communale. De nombreuses communes sont très étendues, avec des pôles ruraux dispersés. La population totale de certaines communes peut alors atteindre un niveau important, sans qu'aucune partie de son territoire ne puisse être considérée comme urbaine.

La méthode dite de « carroyage » n'a pu être envisagée pour déterminer les nouveaux quartiers compte tenu de l'absence de données fiscales fiables. Un indicateur synthétique IRIS agrégeant des données sociales relatives, de scolarité, d'emploi et de logement, basé sur les statistiques fournies par l'INSEE a permis de définir une méthode de classement des IRIS de Guadeloupe (décret n°2014-1575 du 22 décembre 2014).

Aujourd'hui, la nouvelle géographie prioritaire compte 7 communes (dont 2 entrantes), **resserrée à 16 quartiers qui concentrent le plus de fragilités** (décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014), dont les IRIS dénombrent environ 41,000 habitants.

## **2/ Le pilotage interne à l'Etat**

Depuis septembre 2014, sous la coordination de la sous-préfète chargée de mission, l'ensemble des services de l'Etat et établissements publics se sont attachés à élaborer un travail d'analyse des dispositifs de droit commun existant et de déclinaison des priorités à mettre en œuvre sur les territoires en politique de la ville, dans la perspective des conventions signées entre le Ministère délégué à la ville et 12 autres ministères.

Ces conventions locales seront annexées aux contrats de ville finalisés d'ici fin 2015, précisant la forme des engagements de chaque service de l'Etat au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Une équipe plus resserrée, constituée des représentants des services et des déléguées du Préfet, intervient en lien constant avec les équipes projets des collectivités dans le cadre de la co-animation des groupes de travail thématiques portant sur les 3 piliers du contrat : « cohésion sociale » (Pilote DJSCS/Rectorat), « cadre de vie » (Pilote DEAL), « développement économique » (Pilote DIECCTE).

Au cours du premier semestre 2015 l'Etat a organisé deux séminaires de réflexion-formation destinés aux équipes projets et aux élus sur les outils méthodologiques et opératoires de mise

en œuvre de la contractualisation autour de trois éléments principaux : cadrage réglementaire, projet de territoire et élaboration du contrat de ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la programmation budgétaire 2015, des crédits spécifiques du programme 147 seront dédiés à l'accompagnement à l'élaboration des contrats de ville des sites entrants.

### **3/ La mobilisation des acteurs**

La réduction des écarts de développement des territoires vise à donner les mêmes chances à tous les habitants et à tous les quartiers. Les moyens et politiques de droit commun doivent être mobilisés en priorité venant financer des actions particulières que requiert la situation exceptionnelle de ces quartiers. Ils sont à distinguer des crédits spécifiquement alloués à la politique de la ville. Cela passe par des mesures spécifiques adaptées aux différentes situations mais aussi par un infléchissement des politiques sectorielles conduites par l'ensemble des acteurs.

L'Etat s'est donc assuré de la contribution à la démarche par un large réseau d'acteurs, sur l'ensemble des territoires : chambres consulaires, réseaux d'entreprises, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, mission locale....

La Caisse des Dépôts et Consignations est un partenaire de la politique de la ville en Guadeloupe. Comme pour l'Etat elle mobilise ses interventions de droit commun au service des quartiers où elle interviendra soit directement, soit via les outils qu'elle soutient. Des « diagnostics-flash » ont été lancés pour notamment adapter son mode d'intervention économique sur les territoires.

La politique en faveur de l'aménagement du territoire se traduit notamment par des mesures fiscales dérogatoires applicables dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (taux réduit de TVA sur les livraisons de logements, cotisation foncière des entreprises situées dans les quartiers, taxe foncière sur les propriétés bâties, abattement sur la valeur locative de certains logements sociaux, etc.).

La signature du contrat par la Région et le Département, doit favoriser une mobilisation accrue de leurs compétences propres et des fonds européens. La mise en œuvre de la dimension européenne des contrats de ville constituera un levier majeur pour renforcer et développer les actions qui seront menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Si le CPER en cours d'approbation ne prévoit pas de ligne budgétaire exclusivement dédiée aux quartiers prioritaires de la ville, certaines actions inscrites ont néanmoins été prévues avec un ciblage spécifique sur ces quartiers, notamment en matière de soutien aux opérations de rénovation et renouvellement urbain, la production d'études sur les perspectives de développement économique du territoire, la prévention des risques naturels, les infrastructures d'eau potable et d'assainissement, la gestion et la valorisation des déchets, la création de maison de santé pluridisciplinaire, les projets patrimoniaux et de développement des pratiques artistiques et culturelles, les infrastructures sportives, la revitalisation des centres villes et centres bourgs, la transition écologique et énergétique, l'accompagnement des publics dits vulnérables dans leur démarche et actions de formation.

Par ailleurs, plusieurs objectifs spécifiques ciblent les quartiers prioritaires de la ville tant dans le PO géré par le conseil régional (FEDER), avec un objectif spécifique « Amélioration

du cadre de vie dans les quartiers urbains en difficulté » ou d'autres axes transversaux, que dans le PO géré par l'Etat en matière d'accompagnement des publics en difficulté (volet FSE)

#### **4/ La démarche d'élaboration des contrats de ville avec les territoires**

Depuis la définition de la nouvelle géographie en Guadeloupe (janvier), le travail de diagnostic partagé entre l'Etat et les collectivités a permis de définir les champs d'intervention prioritaires des axes des contrats de ville pour chaque pilier ainsi que quatre thématiques transversales : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention des discriminations, la mobilité intra-régionale. Aux trois piliers qui constituent aujourd'hui l'ossature des contrats de ville, celui ayant trait aux valeurs de la République et à la citoyenneté est en Guadeloupe intégré au sein du pilier cohésion sociale.

Dans le cadre défini par la loi, une organisation a été préconisée afin de s'assurer des différentes phases préalables à la finalisation du document contractuel (diagnostic, identification des enjeux, définition des orientations stratégiques). Chaque territoire s'est doté pour l'année 2015 :

- d'un **comité de pilotage** à vocation stratégique co-présidé par le porteur du contrat (Président d'EPCI ou Maire) et le Préfet de Région
- d'un **comité technique territorial (COTER)** chargé de suivre l'état d'avancement du contrat, de proposer des éléments stratégiques et de préparer les décisions du COPIL en appui sur des groupes de travail thématiques répartis selon les axes des piliers du contrats.

#### *Calendrier d'élaboration des contrats*

- septembre 2014 : lancement du pilotage interne Etat et début du processus de déclinaison locale des conventions interministérielles
- 30 décembre 2014 : définition des nouveaux périmètres des quartiers prioritaires de Guadeloupe
- 30 janvier 2015 : lancement de la démarche concertée Etat-Collectivités d'élaboration des contrats de ville
  - début mars 2015 : installation des comités de territoriaux
  - mars-juin 2015 : réunions des groupes de travail, élaboration des diagnostics des territoires et définition du cadre stratégique,
  - avril et juin 2015 : séminaire CGET-Préfecture
- mi-juin à mi-juillet 2015 : rédaction des contrats-cadre
- mi-juillet 2015 : signature des contrats-cadre
- juillet à octobre 2015 : déclinaison opérationnelle de la stratégie
- fin octobre 2015 : signature des engagements opérationnels et de moyens déployés dans les quartiers prioritaires

## Point 1 : La méthodologie retenue pour l'élaboration du contrat de ville

Le porteur du projet travaille dans une démarche participative pour l'élaboration de son contrat de ville, avec plusieurs objectifs :

- Co-élaborer un projet de territoire,
- Qualifier les enjeux et pointer les priorités sur le périmètre du quartier prioritaire,
- Partager un diagnostic,
- Associer les habitants et les associations,
- Mobiliser les partenaires institutionnels sur le diagnostic, le projet, les objectifs et les moyens,
- Optimiser l'utilisation et la mobilisation du droit commun et avoir un recours pertinent, efficace et efficient aux mesures et dispositions spécifiques.

**En phase 1 : Réaliser et de partager le diagnostic** concernant les quartiers prioritaires afin d'appréhender les réalités du territoire.

A ce titre compte tenu de la faiblesse relative des données statistiques concernant les quartiers prioritaires deux marches exploratoires ont été organisées, en avril 2015, sur les quartiers de la Boucan, du Bourg et de Sainte Marie, avec les représentants des services de la Commune, de la Communauté d'agglomération et de l'Etat, les représentants des comités de quartiers, les bailleurs sociaux, les élus pour réaliser :

- une observation concernant la propreté des voiries (éclairage/stationnement), la gestion des espaces, les relations avec les acteurs locaux, la prévention et de la sécurité ;
- une appropriation du projet de développement local : habitat/projets urbains (rénovations, réhabilitations), commerces/développement économique, développement social (initiatives, actions).

Les éléments d'observation ont été restitués dans des ateliers territoriaux et des groupes thématiques afin de partager les informations empiriques collectés avec les partenaires.

**En phase 2 : Synthèse de ces forces / faiblesses** afin de mettre en évidence quartier par quartier les enjeux principaux et co-construire avec les différents partenaires des préconisations d'axes stratégie de travail et d'action permettant de développer les zones concernées.

**En phase 3 : Après la signature du contrat Cadre, Elaborer le plan d'actions opérationnel** permettant de concrétiser, sur la période 2015-2020, les axes stratégiques de travail identifiés dans la phase précédente.

Ce travail sera en concertation et en collaboration avec les différents partenaires et parties prenantes que sont notamment :

- Les habitants des quartiers,
- L'Etat,
- Les collectivités majeures du Conseil Régionale et du Conseil départemental,
- la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre,
- les chambres consulaires, les bailleurs sociaux,
- La caisse des dépôts et consignation,
- l'Agence Française de développement,
- les établissements financiers,



## Point 2 : L'organisation mise en place pour l'élaboration, la gouvernance et pilotage du contrat de ville.

### 2.1. Modalités de gouvernance

#### **Comité de Pilotage**

Il est coprésidé par le Maire de la commune et le Préfet. Cet organe de gouvernance est composé de représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CANBT, des partenaires et du conseil citoyens son rôle est :

- d'examiner et valider les orientations stratégiques du contrat de Ville et les priorités d'intervention ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du contrat de Ville.

#### **Comité Technique**

Il est composé des instances techniques du COPIL sous la co présidence du Maire et de la sous-préfète chargée de mission. Son rôle est l'instruction et le suivi technique du contrat, l'animation et la synthèse des travaux des groupes de travail, le lancement d'appel à projet.

#### **Groupes Thématiques**

Ils se réunissent en tant que de besoin. Ils regroupent les acteurs publics et associatifs engagés dans un des piliers du Contrat de Ville. Les rencontres visent à :

- harmoniser et articuler les interventions de chacun,
- accompagner les porteurs de projets associatifs,
- activer les outils d'observation,
- suivre l'évolution des actions mises en œuvre,
- ajuster les actions au regard des évaluations annuelles.

#### **Conseil Citoyen**

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

## 2.2 Modalités de pilotage et de mise en œuvre

### ➤ Modalités de mise en œuvre

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a un double objectif :

- rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques, en articulant le droit commun et la politique de la ville,
- favoriser un système d'aller-retour entre le niveau politique et les acteurs de terrain

### ➤ Les instances techniques de travail

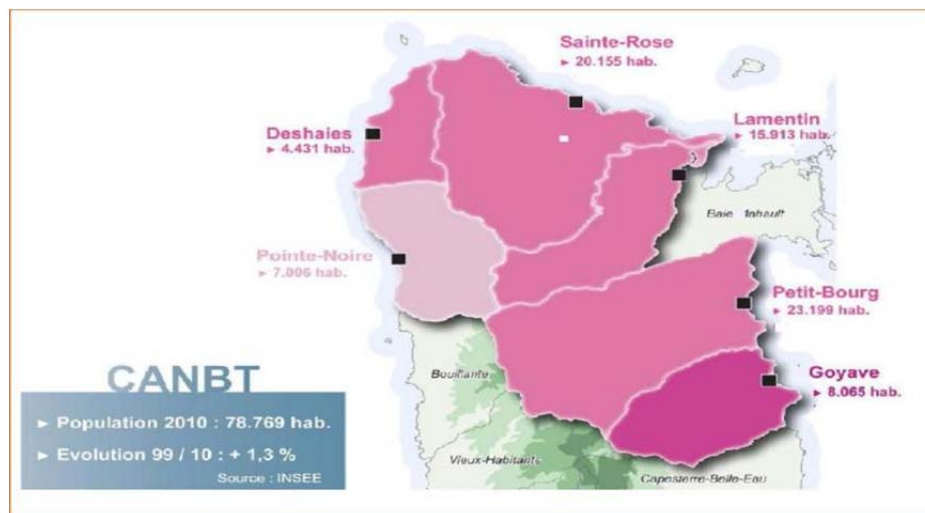
#### Equipe projet :

Une équipe projet spécifique dédiée à la ville de Sainte Rose est mise en place pour l'animation du contrat de ville.

## Point 3 : les éléments de contexte du territoire.

### 3.1 Le territoire Intercommunal : le CANBT

#### Le territoire du Nord Basse Terre



#### CHIFFRE CLES

- TERRITOIRE : 464,8 km<sup>2</sup>
- POPULATION 2014 : 80 586 HABITANTS
- DENSITÉ DE LA POPULATION : 172,3 habitants par km<sup>2</sup>
- PRÉVISIONS 2030 : 100 000 habitants

## PROFIL DE LA CANBT

Dotée du territoire le plus étendu du Département, La CANBT reste cependant une zone à dominante rurale. L'agriculture est l'une des principales ressources.

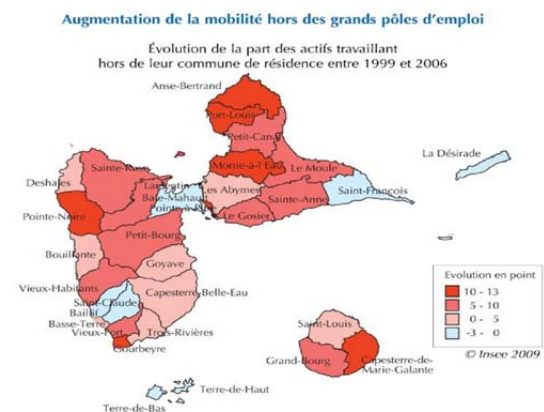
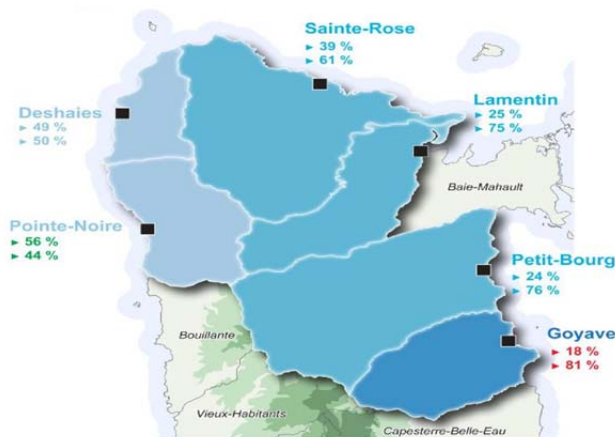
Le Nord Basse-Terre a cependant d'autres ressources à valoriser telles que le tourisme, la sylviculture et la filière bois, ainsi qu'un ensemble de services à la personne.

Par ailleurs il présente également un aspect urbain avec ses trois bassins de vie:

- Petit-Bourg- Goyave (30 000 habitants);
- Sainte-Rose- Deshaies Pointe Noire environ 25 000 habitants
- Lamentin avoisinant les 20 000 habitants.

Trois zones d'activités économiques d'importance régionale : Jaula, Nolivier et Colin

- Forte potentialité d'accueil de nouvelles entreprises, notamment des entreprises à caractère industriel.
- Secteur tertiaire et entreprises de services se développent et recherchent des zones d'implantation que l'agglomération pontoise ne peut plus offrir.
- Au sein même du territoire communautaire, un équilibre dans le développement économique reste à trouver afin de dynamiser ces espaces et renforcer l'attractivité du territoire.
- Une double identité territoriale « rurale » qui pose le fondement d'une stratégie d'administration de missions et de projets dans une logique d'intelligence



70% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence

## 3.2 Le territoire Communal : La Commune de Sainte Rose

Pôle d'interface entre la centralité Pointoise et les Communes rurales de la Côte Sous le Vent, Sainte-Rose se structure autour de polarités affirmées et une urbanisation linéaire prononcée. Le territoire est structuré par la RN2 supportant des trafics importants et dispose d'une façade littorale de 17km pour une superficie de 12 358 hectares dont la majorité est occupée par un patrimoine naturel remarquable et protégé.

Sainte-Rose est une commune agricole de première importance, principalement par ses multiples plantations de canne à sucre. C'est aussi un port de pêche assez important et typique. Point de départ des excursions vers les îlets et la mangrove avoisinante

### *La commune de Sainte Rose en chiffres (INSEE 2011):*

- Avec **20 721 habitants en 2013** (La commune comptait 17574 habitants en 1999) la dynamique démographique de Sainte Rose demeure positive.
- 24.6% des familles sont des familles monoparentales
- 7892 résidences principales dont 25.5% sont occupées par des locataires. 6% des résidences principales sont des logements locatifs. 1586 logements sont vacants soit 16.2% du parc total. ). Ils sont situés pour une grande part dans le périmètre du quartier prioritaire. 200 logements sont présumés indignes, pour la plupart dans le périmètre du quartier prioritaire.
- 53,2 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011 est de niveau inférieur au CAP/BEP. 209 % ont un CAP/BEP et 26,4 % sont de niveau supérieur ou égal au baccalauréat
- L'évolution de la population est essentiellement liée au solde migratoire.
- 61.6% de la population travaille dans une commune autre que la commune de résidence
- Parmi les 15/64 ans, 65,56 % sont actifs avec un emploi, répartis dans les catégories socio professionnelles suivantes :

Agriculteurs exploitants	193
Artisans, commerçants, chefs entreprise	713
Cadres et professions intellectuelles supérieures	438
Professions intermédiaires	1 599
Employés	3 092
Ouvriers	2 029

- Au recensement de 2011, 34,4 % des 15-64 ans étaient au chômage
- Il y a **3285 emplois à Sainte Rose**.
- En 2011, le revenu fiscal médian déclaré est de 14 853 €. L'impôt moyen sur le revenu est de 407 € et 27 % des foyers fiscaux sont imposables.

## La dynamique économique de Sainte Rose repose sur :

- **173 créations d'entreprises** en 2013 soit un taux de création de 11,6 %, dont 64.16 % d'entreprises individuelles, dont 67,1 % dans le commerce, le transport, et les services divers.

<i>Commune</i>	<i>Catégories</i>			
	<i>Commerce</i>	<i>Industrie</i>	<i>Services</i>	<i>Total général</i>
<i>SAINTE-ROSE</i>	433	197	363	993

Source CCI

- **Un taux de mortalité** des entreprises important

<i>Commune de Ste-Rose</i>		<i>Année 2012</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2014</i>
<i>Nombre ouverts</i>	<i>Etablissements</i>	103	77	80
<i>Nombre fermés</i>	<i>Etablissements</i>	58	49	57

- **1352 entreprises ont leur siège ou une activité à Sainte Rose** réparties comme suit :

- 9,5 % dans le domaine de l'industrie,
- 21,2 % dans le domaine du bâtiment et de la construction,
- 59,2 % dans les domaines du commerce, des transports, des services divers,
- 10,1 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le chômage touche principalement les jeunes et les personnes en fin de carrière, avec des taux d'activité respectifs de 31% et 45.5% (contre 85.4% des 25-54 ans). Même s'il se résorbe depuis 1999, période où il atteignait 40.6% pour 33.3% en 2009, il affecte davantage les femmes qui sont 46.4% à être sans emploi contre 35% des hommes, elles représentent en effet 56.3% des inscrits à Pôle Emploi.

Les ressources économiques proviennent en majeure partie du tourisme, de la pêche et de l'agriculture, la commune cherche toutefois à diversifier son tissu d'entreprises en privilégiant les activités tertiaires.

## Les prestations sociales

**POPULATION BENEFICIAIRE DU  
RSA**

**2 268**

## Point 4 : Les quartiers prioritaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 Sainte rose a intégré la nouvelle géographie prioritaire avec la Boucan et le bourg.

Des quartiers caractérisés par la concentration de difficultés sociales et économiques.

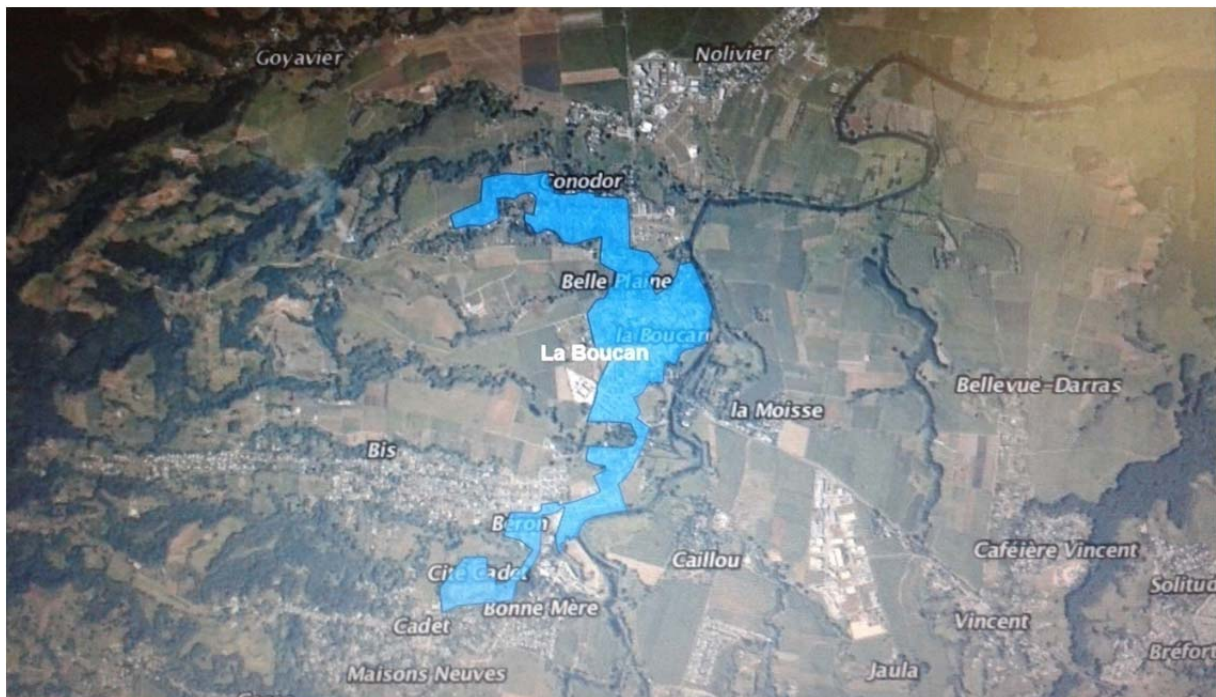
Les équipements publics accueillis dans ces quartiers prioritaires de la ville soit par transfert, extension ou création servent de support à l'animation de ces quartiers excentrés ainsi qu'à leur **mixité fonctionnelle** et même que leur localisation participerait à en renforcer l'attractivité, citons :

**BOUCAN** : Annexe Police, Eglise, Pharmacie, centre commercial la Source, Cyril, ZAC, Collège, sites d'intérêt touristiques, SID, Centre d'affaires Bonne Mère, écoles primaires

**BOURG** : Patrimoine bâti, façade maritime, évènementiel, marchés publics, centre de services administratifs et de santé, réseau de banques, Culturel, écoles primaires, collège 2, base nautique, port à vocation. Centre de stockage des déchets Ultimes & assimilés (CSDU), Lycée, Centre de tri, EPADH, Extension Bourg secteur Ouest

### 4.1 La Boucan, quartier prioritaire.

**La Boucan** : vieux boucan- rue des boucaniers- rue du chemin de fer-cité SEMAG – chemin des épices – rue du manioc – chemin de l'Etang- bois rada cité SEMSAMAR- cadet – cité Edouard Marsolle – quartier école maternelle – terre occupée de Conodor – haut de Conodor



La Rivière à Goyaves, confère à la Boucan une identité forte, témoignage d'un passé et d'une histoire forte. Mais, identifiée pour ses crues capricieuses et dangereuses, elle est perçue par les habitants comme une menace, une contrainte forte à l'échelle du quartier.

Le Plan de Prévention des Risques révèle, en effet, une certaine superficie du territoire en Zone Inondable. Cependant, ce n'est pas pour autant qu'elle ne représente pas aujourd'hui un atout pour le quartier; elle doit au contraire être appréhendée comme un véritable vecteur de promotion et de développement.

Le quartier de la Boucan s'est historiquement développé autour de la rivière à Goyaves, au droit où le profil du cours d'eau s'infléchit en quittant les pentes vives des reliefs montagneux pour s'épancher dans le secteur de plaine. Le régime de ce cours d'eau peut être capricieux ; les volumes d'eau drainés viennent de façon cyclique provoquer des crues de grande ampleur qui peuvent venir menacer les constructions implantées en marge du lit majeur de la rivière.

La prise de conscience du risque a décidé les autorités à diligenter des études visant à apprécier précisément la réalité des menaces naturelles, d'une part, à connaître la qualité du bâti et à mesurer son insalubrité potentielle. Le constat ainsi établi a été sanctionné par un arrêté d'insalubrité permettant la mise en œuvre d'une opération de RHI sur le quartier accablé par deux problématiques majeures :

- Une insalubrité publique liée à la spontanéité de construction d'unités souvent précaires dont l'amélioration structurelle, délicate, n'était pas envisagée. Pour les constructions les plus dégradées la démolition était privilégiée au profit de reconstruction *ex situ* sur des sites moins contraignants ;
- Un risque avéré couvrant une part importante des constructions inscrites en surplomb de la rivière dans un secteur constituant encore le lit majeur du cours d'eau. Par l'ampleur des maisons inondées voire déchaussées par l'impact érosif de la rivière sur les talus construits, les crues récentes ont souligné la pertinence des simulations développées dans l'étude.

Le projet d'aménagement défini sur le quartier vise à définir des conditions de vie rendues plus confortables par la remise en cause des situations insalubres, la mise en place de réseaux (eau, électricité, assainissement) adaptés aux situations bâties denses rencontrées sur le quartier et par la reconstruction de logements aux normes. Ces actions s'inscrivent dans un cadre de vie qualifié par l'aménagement d'espaces publics et le traitement paysager du quartier.

### Chiffres clés du Quartier « La Boucan » :

			indicateurs fragilité						
QUARTIER	POPULATION IRIS	TX COMMUNE	tx chômage	tx décrocheurs	tx inactifs	tx mono parentalités	tx non diplômés	tx insalubrités	tx surpeuplement
LA BOUCAN	4045,92	20,10%	37,73%	4,83%	12,41%	32,57%	39,41%	2,58%	10,19%

### Territoire vécu :

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.).

Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu ;

La liste à titre non exhaustif, et susceptible d'évoluer sur la durée du contrat, les principaux équipements et associations situés dans un périmètre proche du quartier, pouvant bénéficier des financements spécifiques au titre du quartier vécu :

#### **Les Zones d'activités économiques :**

- ZAC de Noliviers

#### **Les équipements sportifs :**

- Terrains de football de Belle Rivière
- Terrains de football des Galbas
- Terrains de pétanque de Belle rivière
- Centre équestre de Belle plaine

#### **Les équipements culturels**

- Domaine de Séverin

#### **Les équipements scolaires**

- Ecole élémentaire de Cadet
- Ecole de Bis

#### **Les associations**

- La Juvenis
- Association pétanque
- Association grandir ensemble

## 4.2 Le Bourg, quartier prioritaire.





### Chiffres clés du Quartier « Le Bourg » :

**Bourg :** sainte-marie- chemin de la rivière – la Rayette – bord de mer – la petite rocade – rue Grignan – le bord de mer – le quartier de la mairie – avenue sainte rose de lima- la rue joseph Reimonenq- la cité Charles Gabriel- Boyer – Bébel – cité Sig – Viard cité Luis et Maryline.

			indicateurs fragilité						
QUARTIER	POPULATION IRIS	TX COMMUNE	tx chômage	tx décrocheurs	tx inactifs	tx mono parentalités	tx non diplômés	tx insalubrités	tx sur peuplement
LE BOURG	5289,82	26,20%	38,47%	3,99%	13,53%	28,72%	33,39%	5,96%	10,19%

### Territoire vécu :

Le quartier vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.).

Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu ;

La liste à titre non exhaustif, et susceptible d'évoluer sur la durée du contrat, les principaux équipements et associations situés dans un périmètre proche du quartier, pouvant bénéficier des financements spécifiques au titre du quartier vécu :

#### **Les équipements scolaires**

- Groupes scolaires de Viard
- Collège de Viard

#### **Les équipements culturels**

- Centre socio-culturel de Viard

#### **Autres équipements**

- Crèche de Bébel

#### **Les associations**

- Viard Nouvel

## Point 5 : Les premiers éléments de diagnostic.

### 5.1 Le pilier « Emploi et développement économique ».

Le travail en groupes thématiques a permis :

- de définir les forces/faiblesses du territoire en termes d'emploi et les potentialités de développement économiques existantes,
- de mobiliser les partenaires.

Dans le détail, la commune bénéficie des atouts et contraintes suivants :

<b>TOURISME ET PLAISANCE</b>	
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un environnement naturel connu à fort potentiel de promotion.</li><li>• Une activité balnéaire plage en développement.</li><li>• Balisage conséquent à prévoir dans toute la zone maritime</li><li>• Diverses activités de loisirs nautiques ; plongée sous-marine, régate, navettes de découverte du littoral, de la mangrove et des îlets du Grand Cul- de- sac-marin.</li><li>• Un patrimoine culturel dense (Ka, voile traditionnelle)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque d'évènement culturel ou sportif emblématique.</li><li>• Développement non contrôlé des activités de loisirs nautique.</li><li>• Erosion de l'Îlet Caret</li></ul>

<b>AGRICULTURE</b>	
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plus vaste bassin agricole de la Guadeloupe donne à la commune une identité forte autour de la canne à sucre et des cultures vivrières.</li> <li>• Diversification en cours.</li> <li>• Groupement Foncier Agricole de Léotard, Belle Goyave, Bel Cito, Passioline,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tertiarisation de l'activité économique qui vient concurrencer le secteur agricole</li> <li>• Réseau d'irrigation insuffisant</li> <li>• Difficultés pour recruter des apprentis dans le domaine agricole</li> <li>• Stratégie de développement économique peu lisible par les acteurs de l'emploi</li> <li>• Besoins de nouvelles formations exprimés par les professionnels</li> </ul>

<b>ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un dispositif d'appui pour la redynamisation économique (Zone de Nolivier et de Nogent)</li> <li>• Possibilité donnée par la ZAC de Nolivier, par son extension, d'organiser une offre attractive en relais des grandes concentrations sur le centre de la Guadeloupe pour limiter les déplacements et animer le territoire de Sainte-Rose.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une volonté de qualité qui s'est un peu diluée, en accueillant certains commerces, de niveau assez faible (<i>Leader Price</i>)</li> <li>• Zone hétérogène, mixte et non thématifiée/organisée, avec des incohérences et/ou incompatibilités de voisinage</li> <li>• Absence de services communs ou « d'usage » de base (DAB, boîte aux lettres, conteneurs, ...) ou d'équipement informatique</li> <li>• Le traitement paysager et la signalétique de ces zones sont généralement perçus de qualités médiocres, voire inexistantes.</li> <li>• Des migrations quotidiennes qui impliquent des problématiques de déplacement.</li> <li>• Manque d'immobilier d'entreprises dédié à la création</li> </ul>

PECHES ET EQUIPEMENTS POUR LA PECHE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une activité économique affirmée sur la Commune</li> <li>• Un port en cours d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'équipements de super structures et d'infrastructures</li> <li>• Méconnaissances des jeunes sur ce secteur d'activités</li> </ul>

PERSPECTIVES	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SAR fait de Sainte Rose l'un des 2 « pôles urbain en développement » de Guadeloupe.</li> <li>• <u>Commande Publique 2014-2020</u> avec le grand chantier de la rénovation Urbaine, Port polyvalent du Boulevard maritime</li> <li>• un patrimoine naturel remarquable et protégé.</li> <li>• L'aménagement de la rade de Sainte-Rose adossée au Grand Cul-de-sac-marin.</li> <li>• Le plus vaste bassin agricole de la Guadeloupe.</li> <li>• Volonté d'élaborer une stratégie dans le champ de l'économie sociale et solidaire</li> <li>• ZAE de Nolivier proche du quartier de la Boucan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une circulation difficile sur l'axe structurant de la RN2, problèmes quotidiens de congestion</li> <li>• Absence d'un Plan Local d'Insertion par l'activité économique pour coordonner les étapes de parcours d'insertion.</li> <li>• L'attractivité de la zone de Jarry</li> <li>•</li> </ul>

## SYNTHESE

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources économiques provenant du tourisme, de la pêche et de l'agriculture</li> <li>• Richesse naturelle dense et diversifiée : mer, montagne</li> <li>• Patrimoine historique</li> <li>• partenariat avec le Parc National</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'accompagnement en amont et en aval de la création d'entreprise.</li> <li>• Aménagement du bord de mer</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Freins</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la CANBT</li> <li>• Pôle d'interface entre la centralité Pointoise et les Communes rurales de la Côte Sous le Vent</li> <li>• Impulsion résultant du contrat de Ville</li> <li>• Port polyvalent d'intérêt régional du Nord Basse-Terre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embouteillages importants freinant la mobilité</li> <li>• Stratégie de développement économique insuffisamment coordonnée manquant de lisibilité</li> </ul>

## 5.2 Le pilier « Habitat et cadre de Vie »

### Habitat – Etat des lieux

Depuis dix ans, l'effort de construction en matière de logement social est réel sur la commune de sainte-Rose.

En effet, en 1999, le parc HLM s'élevait à 160 unités. Désormais, le territoire regroupe 975 logements, soit une multiplication par cinq du nombre de logements à loyers modérés.

*Quatre bailleurs se répartissent le parc locatif social de la commune :*

- la SIG détient 46% du parc (*soit 465 logements*) et propose une majorité de T3 et T4 en LLS et LLTS.
- la SEMAG, avec 316 logements, possède 32,4 % du parc locatif de Sainte- Rose. Les logements sont majoritairement des T3.
- la SEMSAMAR gère près de 20% des logements sociaux de la commune (*192 unités dont 135 T3 en LLS et LLTS*)
- enfin, la SIKOA détient 2 logements (*0,2% du parc*).

La répartition des logements HLM est la suivante :

#### Le Bourg :

- Les Varechs,
- Les Gorgones,
- Bord de mer,
- Les Citadines,
- Les Girofles.

#### La Boucan : (316 logements)

- Pondichéry,
- Madras,
- Cachemire.

#### Bis-Bois Rada : (170 logements)

- Distillerie,
- Canne à sucre,
- Belle-Rivière.

#### Le parc de logement HLM de la commune est plutôt récent :

- 10 datent de moins de 15 ans,
- 5 ont été construits entre 1993 et 1999,
- une seule date de 1989.

Concernant le parc privé, 19 logements évolutifs sociaux ont été financés entre 2005 et 2011 (*11 en diffus et 8 en groupés*).

*Le taux de logement social sur la commune est de 13 %.*

Cet effort de construction devrait donc évoluer pour atteindre les 20 % de logements sociaux préconisés par l'article 55 de la Loi n°2000 -1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, et qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants à disposer d'au moins 20% de logements locatifs sociaux. Un regard particulier sera porté sur la mixité.

*Ainsi 1 538 logements locatifs sociaux restent à construire sur le territoire pour une mise en conformité avec la loi.*

La commune présente une réelle dynamique de construction (38 % de progression entre 1999 et 2009), centrée sur le pôle du bourg (+ 37 %) et sur le pôle secondaire de La Boucan (+ 60 %). Cette dynamique correspond sensiblement à la courbe de progression de la population, et à l'amélioration des logements quant aux critères de confort, marquant ainsi le recul des habitations de fortune et des cases traditionnelles.

Cependant, le taux de vacance, en progression, reste plus élevé que la moyenne départementale. De plus, de nombreuses habitations proches de la mer ou des rivières sont susceptibles d'être concernées par les risques naturels identifiés dans le PPR.

Enfin, le vieillissement du bâti dans certains quartiers moins dynamiques en matière de construction, peut amener doucement vers des situations d'insalubrité.

### Les chiffres clés :

- 9 454 logements en 2009 (+ 40% en 10 ans),
- 81,4 % de résidences principales,
- 16% de vacance en 2009,
- 13% de logements sociaux.

### Equipements et services publics – Etat des lieux

#### **Les équipements de santé :**

L'analyse des équipements s'appuie sur l'étude Grand Cadrage réalisée dans le cadre du pré-Scot en 2011, par le bureau d'études Ménighetti groupe Systra.

*L'étude souligne les points suivants :*

#### **Un sous-équipement en matière de santé qui doit être corrigé.**

On note la présence de neuf médecins généralistes, de douze médecins spécialisées et de cinq dentistes, auquel s'ajoutent cinq pharmacies principalement situées dans le Bourg de Sainte-Rose.

L'étude de cadrage montre que l'offre en établissement de santé est largement en deçà des besoins de la commune, d'autant plus que l'accroissement naturel jointe au vieillissement de la population et à l'attractivité de Sainte-Rose suppose un niveau d'équipement en matière de santé supérieur à celui proposé actuellement.

Ce diagnostic fait également état d'un déséquilibre dans l'implantation des espaces santé sur le territoire auquel il est nécessaire de penser lors de l'implantation de projets futurs.

### **Les structures d'accueil de la petite enfance :**

La commune est dotée de cinq crèches pouvant accueillir 155 enfants.

Cependant, les structures d'accueil à destination des personnes âgées ou handicapées sont, quant à elles, largement en sous-effectifs puisqu'il n'existe aucune structure adaptée sur Sainte- Rose.

Cette question est préoccupante parce que l'on observe un certain vieillissement la population.

En 2009, 43% des personnes âgées de plus de 80 ans déclaraient vivre seules, contre 32 % en 1999.

### **Les structures pour les activités culturelles :**

La présence de deux salles : la maison des artistes de la Ramée et la salle Beauperthuy; permet la diffusion des initiatives culturelles.

Par ailleurs, les gymnases qui totalisent près de 2000 m2 de surface peuvent également servir pour les différentes manifestations culturelles, renforcés par la place de la verdure et son parc. L'offre culturelle du territoire passe également par le biais des deux musées de la commune (*Ecomusée Créole et le musée du Rhum*), d'une bibliothèque municipale de 198m2 actuellement en rénovation, ainsi qu'une école de musique et une école d'art.

Les huit maisons de quartiers animent localement les différents territoires de la commune : Bebel, Bellevue, Desbonnes, Duzer, La Boucan, Viard, Cadet et Le Boyer.

### **Une offre suffisante en terrains extérieurs :**

En effet, le territoire est bien pourvu en matière de terrains extérieurs de jeux avec:

- 2 stades d'athlétismes
- 10 terrains de grands jeux (près de 32 000 m2)
- 11 terrains de petits jeux (basket, volley-ball, handball)
- 3 courts de tennis en plein air

Toutefois, on note un sous-équipement au niveau des grandes salles, puisque Sainte-Rose compte seulement deux salles omnisports (2000m2), et trois salles spécialisées.

Mais, l'on peut noter un effort de répartition sur l'ensemble des quartiers de la commune :

- le Boyer regroupe les trois courts de tennis,
- le Bourg compte un stade d'athlétisme, deux terrains de football, un de basket ainsi qu'un terrain multisports,
- le quartier de la Ramée a un stade d'athlétisme, un plateau sportif, et une salle omnisport,
- les quartiers de Madame, La Boucan, Bellerivière, Morne-Rouge et Desbonnes bénéficient d'un accès à un terrain de football ainsi qu'à un terrain de basket,
- le quartier Bébel compte une salle omnisports ainsi qu'un terrain de basket mis à la disposition des élèves du collège,
- Bellevue dispose d'un terrain de football et d'un terrain multisports,
- Trois salles spécialisées (*fitness*) se situent au sein de la ZAC de Nolivier, à Cadet et sur la Route du Collège.



### **Les équipements destinés aux activités touristiques :**

Le territoire de Sainte-Rose est parcouru par plusieurs sentiers de randonnées sur les hauteurs (*Trace des Contrebandiers, Boucle Tête Allègre, Saut des Trois Cornes*), mais également sur le littoral (*Pointe Allègre*).

L'aménagement et la mise en valeur des douches sulfureuses de Sofaïa participe également à l'attractivité du territoire.

En outre, il existe une bonne offre en matière de kayak de mer et de plongée tout le long du boulevard Saint-Charles.

Sainte-Rose est également doté d'un des huit centres équestres de Guadeloupe, celui-ci est situé sur le Domaine de Belle-Plaine.

### **Les équipements scolaires :**

La commune de Sainte-Rose compte huit écoles maternelles et dix écoles élémentaires accueillant en tout 2501 élèves répartis comme suit sur les différents quartiers:

- Desbonnes : Ecole Louis Beauperthuy (40 élèves),
- Madame : Ecole maternelle (65 élèves) et une école élémentaire (107 élèves),
- Cadet : Ecole maternelle (73 élèves),
- Duportail : Ecole privée de la Persévérance, maternelle et élémentaire (160 élèves),
- Bis-cadet : Ecole élémentaire (71 élèves),
- Bourg : deux écoles maternelles (II : 149 élèves et I : 151 élèves) et deux écoles élémentaires (I : 296 élèves et II : 315 élèves),
- Viard : Ecole maternelle (113 élèves) et l'école élémentaire Joseph Reimonenq (181 élèves)
- La Boucan : Ecole maternelle (101 élèves) et l'école élémentaire (205 élèves)
- Duzer : Ecole élémentaire (101 élèves)
- Morne-Rouge : Ecole élémentaire (177 élèves)
- Morne Zizi : Ecole élémentaire (196 élèves)

Avec l'implantation récente (2010) d'un nouveau collège sur le secteur de La Boucan, la commune dispose d'une bonne offre pour ce niveau scolaire.

Le collège de la Boucan et celui de Bébel accueillent respectivement 520 et 842 élèves.

L'établissement de La Ramée, unique lycée de Sainte-Rose, regroupe 617 élèves à la rentrée 2012.

Par ailleurs, il existe également une Maison Familiale et Rurale située sur Cadet qui forme 125 élèves depuis la 4ème jusqu'au niveau baccalauréat.

On remarque qu'au niveau lycée, l'offre est plutôt faible pour la commune, ce qui explique partiellement la scolarisation hors du territoire de 1590 sainte-rosiens. Ces migrations scolaires s'expliquent également par l'absence d'établissement d'enseignement supérieur.

### **Mobilité et établissements scolaires**

S'il existe **8 écoles maternelles, 10 écoles élémentaires** et **2 Collèges** sur le territoire de la commune de Sainte-Rose. Il apparaît opportun de souligner que le collège de la Boucan, a la particularité de se situer au cœur du Q.P.V de la Boucan (un collège dans la cité). Le second collège, le collège de Bébel, est situé seulement à quelques mètres du Q.P.V de Bébel. Le Lycée Sony RUPAIRE est situé à la section de la Ramée, se trouve en face du Q.P.V de la section de Sainte-Marie.

En conclusion, dans l'ensemble les habitants de la plupart des Q.P.V ont l'avantage d'être situés à proximité des établissements scolaires, ce qui est un avantage non négligeable pour les familles. Toutefois, de la section de **Conodor** à la Boucan, il n'y a pas de trottoirs (nombreux sont les élèves qui empruntent la route à pied pour se rendre au collège de la **Boucan**, le matin, le midi et l'après-midi°. Dans la même logique, au niveau de la section de **Monplaisir** des trottoirs sont en travaux, ils permettront aux élèves de la section de **Viard**, de **Monplaisir** de se rendre de manière plus sécuriser au collège de **Bébel**.

### **La mise en place progressive d'un réseau de bus à l'échelle de la CANBT :**

La CANBT était déjà parcourue par des lignes de bus. Mais, le nouveau réseau de bus « La corniche d'or» devrait améliorer fortement l'usage de ces transports en commun.

En effet, ce nouveau réseau comptera à terme plus de 400 points d'arrêt répartis sur seize lignes qui s'appuieront principalement sur les grands axes routiers (*RN2 notamment*). Certaines lignes desserviront également les différents quartiers (*Bis, Cadet, Desbonnes...*). Ainsi, la commune de Sainte-Rose sera parcourue par six lignes de bus.

Ces bus circuleront tous les jours même les week-ends et jours fériés, dès 7 heures du matin, avec quatre niveau de tarif selon le trajet et le nombre de zones traversées (*de 1,40 euros jusqu'à 4 euros*).

Ce service est assuré par trois transporteurs : SA Pajamandy, CGTS et CGTV.

Toutefois, si le service semble plutôt bien fonctionner, et les arrêts assez proches les uns des autres, on peut déplorer tout de même l'absence d'information sur les horaires, qui n'incite pas les habitants à utiliser ce mode de transport.

### **Les liaisons douces :**

#### Le vélo

Il n'existe pas d'espaces privilégiés pour circuler en vélo sur le territoire sainte-rosien. Sur le secteur du Lamentin, la RN2 est suffisamment large pour accueillir une bande cyclable, mais celle-ci est peu sécurisée et n'existe plus sur le territoire de Sainte-Rose.

Par ailleurs la vitesse de circulation sur la RN2, rend les déplacements cyclables peu sécuritaires.

#### La circulation piétonne

La RN2 constitue un obstacle majeur lorsqu'il est nécessaire de la traverser en mode piéton. Quelques passages existent au niveau de la Boucan et du Bourg ainsi qu'au niveau des différents rond-points, cependant, la vitesse des automobilistes ne facilite pas toujours l'emprunt de ces passages.

De plus, les voies secondaires sont très rarement aménagées pour la circulation piétonne (*voies étroites, absence de trottoirs, nombreux nids de poules...*), quelques habitués pratiquent toutefois la marche sur les petites routes moins empruntées à proximité de Duzer.

Enfin au niveau du Centre-Bourg, les voiries sont peu aménagées, avec des voies étroites, des trottoirs inexistantes ou trop petits, et un stationnement sauvage qui déborde largement sur ces espaces dédiés aux piétons.

### **Les chiffres clés :**

- 21 619 voitures par jour en moyenne sur la section Bourg-La Boucan,
- 31,1% des ménages disposent au moins d'un emplacement de stationnement,
- L'APS de la déviation de La Boucan prévoit une augmentation du trafic sur la RN2 : 37 100 voitures par jour en moyenne à l'horizon 2025,
- La commune est traversée par un faisceau de chemins blancs (*agricoles*) de 377 km.

## ATOUTS ET FAIBLESSES DU BOURG

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de revitalisation du Centre-Bourg en cours</li> <li>• Chantier de la base nautique en cours</li> <li>• Possibilité de créer des liaisons douces vers le littoral</li> <li>• Port départemental en cours de réalisation ;</li> <li>• Forte concentration des commerces et services dans le centre ville ;</li> <li>• Existence d'une association de commerçants ;</li> <li>• Un stationnement gratuit sur tout le territoire ;</li> <li>• Des animations régulières sur la place tricolore et la place de la Verdure</li> <li>• Desservit par les transports publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de choix et d'offre dans les boutiques ;</li> <li>• Fermeture des commerces de proximité</li> <li>• Insécurité</li> <li>• Stationnement insuffisant,</li> <li>• RN2 traverse le centre-bourg,</li> <li>• Dents creuses</li> <li>• Insalubrité sur les réseaux humides et bâtis</li> <li>• Patrimoine communal hors normes</li> </ul>

## ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA BOUCAN

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'associations de locataires et d'habitants des quartiers</li> <li>• Bonne entretien des espaces verts sur la Boucan ;</li> <li>• Entrée de ville, site emblématique</li> <li>• richesse du tissu associatif</li> <li>• des espaces naturels à valoriser</li> <li>• Diversité du commerce</li> <li>• Diversité du commerce</li> <li>• Population en augmentation =attractivité du site</li> <li>• Richesse agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat commune/bailleurs déficient ;</li> <li>• Un programme RHI en gelé ;</li> <li>• Signalétique sur la Boucan déficiente ;</li> <li>• Enlèvements de poubelles insuffisants, particulièrement visible à la ZAC de la Boucan</li> <li>• Des logements locatifs sociaux à rénover</li> <li>• Nombreuses vacances dans le parc locatif social ;</li> <li>• Gestion Urbaine de proximité à organiser ;</li> <li>• Vacances récurrentes des baux commerciaux sur la Boucan;</li> <li>• Logement privé : nombreux logements indignes et insalubres, vacance importante</li> <li>• Insalubrité sur les réseaux humides</li> </ul>

## Impulser une dynamique de projets avec l'ensemble des acteurs du territoire

OPPORTUNITES	FREINS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager la mise en place de maisons quartiers ;</li> <li>• Des associations de quartier mobilisées</li> <li>• Projet de déviation : contournement de la Boucan ;</li> <li>• projets d'aménagement des abords de la Grande rivière à Goyaves ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Boucan est soumis à des contraintes environnementales (inondations) ;</li> <li>• Des logements à rénover dans les zones à Pondichéry, Madras, Cachemire ;</li> </ul>

### SYNTHESE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cadre de vie</b> : Présence de la Grande Rivière à Goyave, des espaces verts des espaces maritime remarquables, un patrimoine historique;</li> <li>• PLU/PADD/Projet de revitalisation du Centre-Bourg, ZAC de la Boucan et RHI de la Boucan en cours,</li> <li>• Aménagement du port de pêche en cours</li> <li>• Production AEP suffisante (pas de stress hydrique)</li> <li>• Patrimoine social assez récent (moins de 15 ans) avec des espaces verts aménageables</li> <li>• Trame viaire assez bien irriguée</li> <li>• Disponibilité foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariat bailleurs- Commune</b></li> <li>• <b>Environnement</b> : quelques nuisances en termes de déchets (déchets et encombrants, poubelles...)</li> <li>• Activité économique et vacance de baux commerciaux ;</li> </ul>
Opportunités	Freins
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'Eco-Quartier de la Ramée,</li> <li>• Projet de centre de santé</li> <li>• SAR – Pôle secondaire de développement</li> <li>• SMVM (Grand cul de sac marin – cœur du parc national)</li> <li>• Projet de revitalisation du Centre-Bourg (Bourg relais),</li> <li>• RTG délibération du 14 juin 2013 – Inscrire la Charte architecturale et paysagère dans une véritable logique de développement durable</li> <li>• Appel à projet ville respirable</li> <li>• Contrat de ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Risques naturels</b></li> <li>• <b>Attractivité des communes limirophes contraintes budgétaire de la commune</b></li> <li>• <b>Dette/bailleurs sociaux</b></li> </ul>

### 5.3. Le pilier « Cohésion sociale »

Le travail en groupes thématiques a permis d'analyser les enjeux et de prévoir des actions dans les domaines de :

- l'éducation et la maîtrise de la langue française,
- La tranquillité publique,
- la présence judiciaire de proximité,
- la santé,
- la culture,
- le sport,
- l'accès aux droits.

Ces enjeux peuvent également s'articuler avec ceux qui ont été identifiés dans les autres piliers du contrat :

- identifier les partenaires mobilisés,
- favoriser la mobilisation des politiques de droit commun de l'État et des collectivités dans le domaine du cadre de vie et du renouvellement urbain dans le quartier : ressources et besoins
- lister les plans et schémas mobilisables.

**PILIER COHESION SOCIALE QUARTIERS PRIORITAIRES**

<b>ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS</b>	
<b><u>FORCES</u></b>	<b><u>FAIBLESSES</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de santé datant de 2010</li> <li>- 1 centre médical-2 pharmacie-4 médecins généralistes</li> <li>- 1 kinésithérapeute</li> <li>- 5 cabinets d’infirmier libéral</li> <li>- 1 dispensaire départemental hygiène social</li> <li>- 1 dentiste</li> </ul> <p>Ateliers pour l’information des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de contrat local de santé</li> <li>- Manque de spécialistes et de laboratoire médical</li> <li>- Offre de santé en milieu scolaire pas développé</li> <li>- Insuffisance d’actions de prévention au vue de nombreuses pathologie (obésité-diabète...etc...)</li> <li>- Absence de prise en compte en matière de santé mentale et d’accès aux soins psychologiques</li> <li>- Insuffisance de médecins généralistes</li> <li>- Communication limitée des programmes de santé pour les jeunes</li> <li>- A développer un partenariat pour une meilleure promotion de la santé et d’accès aux dépistages</li> </ul>
<b><u>OPPORTUNITES</u></b>	<b><u>MENACES</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du contrat local de santé</li> <li>- Réflexion autour du dispositif ASV</li> <li>- Développement des actions dans les quartiers avec l’appui associatif</li> <li>- Le partenariat avec les agents du dispensaire départemental</li> <li>- Le centre d’examen et de soin</li> <li>- Le centre de médecine alternative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L’information des jeunes limités</li> <li>- Le repli de certains séniors</li> <li>- Pas de lieu de réunion et d’information</li> </ul>
<b><u>EN JEUX</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Dynamiser la démographie médicale</i></li> <li>- <i>Garantir l’accessibilité : aux soins, à la démarche de santé et à la prévention.</i></li> </ul>	

***PILIER COHESION SOCIALE QUARTIERS PRIORITAIRES***

<b><i>ACCES AU DROIT</i></b>	
<b><i>FORCES</i></b>	<b><i>FAIBLESSES</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Point d'écoute au dispensaire : Assistance Sociale, CESF... pour certains publics</li><li>- Permanence PMI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Absence d'un réseau information jeunesse « PIJ »</li><li>- Pas de permanence de proximité dans les quartiers prioritaire</li><li>- Faiblesse dans l'accompagnement de certains publics</li><li>- Des besoins non identifiés</li></ul>
<b><i>OPPORTUNITES</i></b>	<b><i>MENACES</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les permanences aux CCAS</li><li>- Les services communaux à proximité</li><li>- Le lieu d'accueil pour jeunes : point relai Mission Local</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'information des acteurs locaux</li><li>- Les moyens d'accès au droit et la prise en compte de tous</li></ul>
<b><i>EN JEUX</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Accession au droit pour tous</i></li></ul>	

***PILIER COHESION SOCIALE QUARTIERS PRIORITAIRES***

<b><i>CULTURE ET SPORT</i></b>	
<b><i>FORCES</i></b>	<b><i>FAIBLESSES</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une vie associative développée</li> <li>- 4 associations sportives dont 2 très actives- 6 associations culturelles- 1 centre équestre- 1 association des majorettes</li> <li>- Un indice de jeunesse élevé</li> <li>- 2 terrains de foot, un terrain de pétanque, 1 terrain de basket à rénover</li> <li>- L'offre culturelle existe mais devrait connaître un développement dans les quartiers prioritaire</li> <li>- Un centre socio culturel à rénover</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'équipements sportifs dans les quartiers</li> <li>- Des terrains sportifs vétustes</li> <li>- Absence de lieux pour la pratique des activités culturelles</li> <li>- Pas de gymnase pour la pratique de sport en salle</li> <li>- Pas de pratique culturelle dans les quartiers prioritaires – pas de Bibliothèque.</li> <li>- Faibles fréquentation des habitants des quartiers prioritaires dans les activités</li> <li>- Très faible programmation culturelle sur le territoire.</li> <li>- Pas de terrain multisports</li> <li>- Manque de salle associative</li> <li>- Absence d'une offre de pratique sportive mixte</li> </ul>
<b><i>OPPORTUNITES</i></b>	<b><i>MENACES</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'acteurs associatifs emblématiques</li> <li>- Les équipements structurants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mobilisation du tissu associatif</li> <li>- Distance du quartier de Viard par rapport au Bourg</li> <li>- Cout des activités limitant les inscriptions de certains publics</li> </ul>
<b><i>EN JEUX</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'accessibilité aux activités</i></li> <li>- <i>Amélioration de l'offre culturelle</i></li> </ul>	



***PILIER COHESION SOCIALE QUARTIERS PRIORITAIRES***

<b>PREVENTION ET DELINQUANCE</b>	
<b><i>FORCES</i></b>	<b><i>FAIBLESSES</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprochement gendarmerie / Police municipale</li> <li>- Programme d'action sécurité routière dans les écoles</li> <li>- Membre du CISPDP non fonctionnel d'où le projet du CLSPDP de la ville</li> <li>- Intervention permanence des ASVP et des policiers municipaux</li> <li>- Actions d'information et de sensibilisation au sein des établissements scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte délinquance de proximité</li> <li>- Des jeunes qui ont tendance à se marginaliser</li> <li>- Absence de politique pour les 12-25 ans exposés à la délinquance</li> <li>- Absence de vidéo protection</li> <li>- Pas de CLS</li> <li>- Maillage tissus associatif, Bailleurs sociaux et ville</li> <li>- Problème de tranquillité publique sur des lieux repérés avec des regroupements incivils et délictueux</li> <li>- Problème de civisme</li> <li>- Pas d'accompagnateur socio-éducatif, ni de médiateurs</li> <li>- L'image du quartier de la Boucan fortement reliée à une vocation d'habitat social</li> <li>- Développement très limité du lien social dans les quartiers</li> <li>-</li> </ul>
<b><i>OPPORTUNITES</i></b>	<b><i>MENACES</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention avec la PJJ pour l'accueil des TIG</li> <li>- Le développement d'une collaboration entre les bailleurs, les acteurs sociaux et la ville ;</li> <li>- Dans le cadre de la ville, installer une vidéo surveillance</li> <li>- Signature de la charte départementale de prévention de la Délinquance de la Guadeloupe par la CANBT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de cellule de veille pour prévenir le décrochage et pré délinquance</li> <li>- Absence de lieu d'échange et d'informations pour les jeunes.</li> </ul>
<b><i>EN JEUX</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><i>Garantir la sécurité publique</i></b></li> <li>- <b><i>Développer l'offre de médiation sociale</i></b></li> </ul>	

**PILIER COHESION SOCIALE QUARTIERS PRIORITAIRES**

<b>ENFANCE / JEUNESSE</b>	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une structures d'accueil sont présente dans une école mais ne profitent pas aux enfants des QPV durant les vacances</li> <li>- 1 crèche privée avec ouverture en septembre 2015</li> <li>- 2 associations dans le cadre de l'Education</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de lieux pour l'information et l'animation des jeunes (PIJ, Cyber, Maison des jeunes)</li> <li>- Pas de conseil des jeunes</li> <li>- Pas de salle polyvalente</li> <li>- Peu d'équipement éducatif</li> <li>- Manque d'activités et de lieux de loisirs pour les adolescents</li> <li>- Faibles valorisation des savoirs compétences des jeunes des quartiers,</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dispositifs à optimiser ( CEJ, CLAS, TAP'S...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de Projet Educatif Local codifié</li> <li>- Faible fréquentation des accueils de loisirs.</li> </ul>
<b>EN JEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mise en place d'une véritable Politique Educative Locale</i></li> <li>- <i>Formation et information des acteurs œuvrant dans le domaine de l'enfance-jeunesse</i></li> </ul>	

**PILIER COHESION SOCIALE QUARTIERS PRIORITAIRES**

<b>REUSSITE EDUCATIVE</b>	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 écoles maternelles – 1 école élémentaire</li> <li>- Dispositif d'accompagnement à la scolarité mis en œuvre par l'association Grandir ensemble à l'école de la Boucan</li> <li>- Etablissement du PEDT avec une participation de près de 860 élèves</li> <li>- Mise en place des activités pédagogiques complémentaires portées par les enseignants</li> <li>- Des accueils périscolaires sont présents dans des écoles en QPV</li> <li>- 1 Maison Familiale et Rurale</li> <li>- Un collège au cœur de la cité avec des équipements sportifs</li> <li>- Ecole ouverte au collège de la Boucan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dispositif d'accompagnement à la scolarité ne profite à l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, il en est de même pour l'accueil de loisirs et périscolaire</li> <li>- Développement d'un partenariat entre les associations de locataire et le CCAS</li> <li>- Fonction parentale fragilisée</li> <li>- Apport de population paupérisant le quartier</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipements sportifs des collèges ;</li> <li>- Les projets d'Accompagnement à la Scolarité es espaces ludiques ;</li> <li>- Les zones d'éducation prioritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La problématique linguistique de la population étrangère</li> <li>- Déficit de parentalité</li> </ul>
<b>EN JEUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>consolidation de la fonction parentale</i></li> <li>• <i>Renforcement de la co-éducation</i></li> <li>• <i>Amélioration du travail en réseau pour prévenir le décrochage scolaire</i></li> </ul>	

## Point 6 : Les axes stratégiques.

Sur la base des éléments précédents, il nous est déjà possible d'identifier les premiers axes stratégiques suivants.

Axes stratégiques : Pilier Emploi développement économique	
<b>Le BOURG</b>	<p>Mise en valeur du littoral en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorisant interface terre-mer ;</li> <li>• Développant une zone de loisirs, de tourisme et de commerce sur le bord de mer ;</li> <li>• Ouvrant l le bourg sur la mer.</li> </ul> <p>Faire du centre bourg adossé à la partie littorale et délimité par le contournement de la route nationale, une zone Ecologie, piétonne, respirable et culturelle, un espace de vie et d'animation en cohérence avec la stratégie de développement durable que défend le projet de territoire informel de la CANBT et formaliser dans le projet de développement durable de la commune de Sainte Rose.</p> <p>Positionner un cluster santé bien-être médecine douce sur le foncier de la Ramé.</p>
<b>La BOUCAN</b>	<p>Mise en œuvre du contournement de La Boucan dans le cadre du projet de nouveau pont sur la grande rivière à goyaves.</p> <p>Etablir une meilleure synergie entre le quartier de la Boucan et la Zone de Nolivier notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les activités de services et de restauration</li> <li>• et la formation de la ressource humaine de ce quartier.</li> </ul> <p>Aménager les berges de la grande rivière goyaves afin de positionner le quartier de La Boucan comme le point de départ de sentiers de découverte de de randonnée.</p> <p>Travailler au positionnement de ce quartier comme un site populaire et authentique; permettant de développer son patrimoine historique en synergie de l'usine Bonne-Mère et activités artisanales.</p>

**Axes stratégiques : Pilier Cohésion sociale.**

**Le BOURG**

- Développer les filières de formation en adéquation avec les axes de développement économique du territoire en utilisant notamment les chantiers d'insertion et les chantiers école notamment dans le domaine des métiers de l'environnement, du nautisme, de la culture, de l'artisanat, de la santé et de la médecine douce.
- Améliorer la desserte des transports publics et l'amplitude de fonctionnement.
- Rendre CISPD plus fonctionnel.
- Améliorer l'information à destination des jeunes des quartiers défavorisés concernant les filières de formations possibles sans le bac ouvrir le champ des possibles.

**La BOUCAN**

- Développer les filières de formation en adéquation avec les axes de développement économique du territoire en utilisant notamment les chantiers d'insertion et les chantiers école notamment dans le domaine des métiers de l'environnement, de la culture, de la manutention et du commerce, de l'artisanat.
- Accélérer les actions de RHI.
- Améliorer la desserte des transports publics et l'amplitude de fonctionnement.
- Améliorer l'information à destination des jeunes des quartiers défavorisés concernant les filières de formations possibles sans le bac ouvrir le champ des possibles.
- Rendre CISPD plus fonctionnel.

Axes stratégiques : Pilier Cadre de vie et rénovation urbaine.	
<b>Le BOURG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser la trame viaire (<i>parfois sous-dimensionnée</i>), et lutter contre l'insalubrité sur les réseaux,</li> <li>• Créer les conditions d'une mutabilité foncière future,</li> <li>• Améliorer la qualité des services aux habitants et les conditions de vie</li> <li>• Renforcer la logique environnementale, et prévenir les risques naturels,</li> </ul>
<b>La BOUCAN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité des quartiers par la dynamique économique et l'emploi,</li> <li>• Créer les conditions d'une mutabilité foncière future,</li> <li>• Favoriser la mixité sociale par l'amélioration et la diversification de l'habitat.</li> <li>• Améliorer la qualité des services aux habitants et les conditions de vie</li> <li>• Renforcer la logique environnementale, et prévenir les risques naturels,</li> </ul>

## Point 7 : L'animation du contrat cadre

L'ensemble des signataires de la présente convention s'engagent, pour ce qui les concerne, à désigner un correspondant chargé de contribuer à la finalisation du contrat de Ville.

Ces correspondants sont chargés notamment de participer aux instances, telles que définies au point 2 de la présente convention, et s'engagent à communiquer toutes informations, toutes données quantitatives, qui pourraient l'être dans le respect des dispositions légales, et faciliteraient la planification opérationnelle du contrat de ville.

## Point 8 : La finalisation du contrat de ville.

Le porteur du projet, la Ville de Sainte Rose s'engage à mettre en place toutes les conditions lui permettant de réaliser un dossier complet portant sur le projet global de développement des quartiers prioritaires, visés par la politique de la ville ; et à le présenter au comité technique à la fin du mois de septembre 2015.

L'objectif est la signature d'un contrat de ville, au plus tard, à la fin octobre 2015.

### Signatures.

Signataires	Signature
<p><b>L'Etat</b> Représenté par Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de la Région Guadeloupe.</p>	
<p><b>La Ville de Sainte Rose</b> Représentée par Madame Claudine BAJAZET, Maire de la Ville de Sainte Rose</p>	
<p><b>La Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre</b> Représentée par Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Président de la Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre</p>	
<p><b>La Région Guadeloupe</b> Représentée par Monsieur Victorin LUREL, Président du Conseil Régional de Guadeloupe</p>	
<p><b>Le Département de la Guadeloupe</b> Représenté par Madame Josette BOREL LINCERTIN, Présidente du Conseil Départemental de Guadeloupe</p>	
<p><b>L'académie de Guadeloupe</b> Représenté par Monsieur Camille GALAP, Recteur</p>	
<p><b>La Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe</b> Représentée par Monsieur Jean SAINT- CLEMENT, Directeur</p>	



<p><b>La Caisse des dépôts et Consignation de Guadeloupe</b> Représentée par Monsieur Antoine ROUSSEAU, Directeur territorial</p>	
<p><b>L'Agence Régionale de Santé</b> Représenté par Monsieur Patrice RICHARD, Directeur Général</p>	
<p><b>Pôle Emploi</b> Représenté par Monsieur Jean JACQUES-GUSTAVE, Directeur territorial</p>	
<p><b>La Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe</b> Représentée par Madame Colette KOURY, Présidente</p>	
<p><b>La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guadeloupe</b> Représentée par Monsieur Joël LOBEAU, Président</p>	
<p><b>La Chambre d'Agriculture de Guadeloupe</b> Représentée par Monsieur Patrick SELLIN, Président</p>	

## ANNEXE

<b>PARTICIPANTS Groupe Pilier Eco-Formation-Emploi</b>	<b>PARTICIPANTS Groupe Pilier Cadre de Vie</b>
<b>Collège des ELUS</b>	<b>Collège des ELUS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Madame le Maire Claudine BAJAZET</li> <li>■ ELUSUE Patricia Maire Adjoint, En charge du Développement économique</li> <li>■ COYO Christiane Maire Adjoint, en charge de l'Aménagement et de la Politique de la Ville</li> <li>■ M.DONAVIN Fritz, Conseiller Municipal Agriculture – Artisanat- Pêche</li> <li>■ GEMAIN Evelyne, Conseillère Municipale Chambre Agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ COYO Christiane Maire Adjoint, en charge de l'Aménagement et de la Politique de la Ville</li> </ul>
<b>Collège des services communaux</b>	<b>Collège des services communaux</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ DAVILLE Charlène Service environnement &amp; DD</li> <li>■ AVRIL Jean Marie Idem</li> <li>■ M. Eric JEAN, DSU</li> <li>■ M. Christian CHARBONNE, DREA</li> <li>■ MUGERIN Caroline, Mairie 97115</li> <li>■ NESTOR Lina, CCAS</li> <li>■ CROZILHAC. Josia, Référent Pilier « Cohésion Sociale »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ COURAGE Solange, OMS</li> <li>■ DAVILLE Charlène, Cellule Environnement &amp; DD</li> <li>■ AVRIL Jean Marie, IDEM</li> <li>■ M Eric JEAN, DSU</li> <li>■ M. Michel BALAGNE, ODAS</li> <li>■ NESTOR Lina, CCAS</li> <li>■ M. MIATTI Thélème, Police Municipale</li> <li>■ CROZILHAC. Josia, Référent Pilier « Cohésion Sociale »</li> </ul>
<b>Collège des Services de l'Etat - Services Déconcentrés</b>	<b>Collège des Services de l'Etat - Services Déconcentrés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CHARPENTIER Véronique, Chef de département DIECCTE</li> <li>■ FAILLOT Lucette, Déléguée du Préfet</li> <li>■ M. David FABRE CDC</li> <li>■ Pôle Emploi Lysiane CHIAIS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ FAILLOT Lucette, Déléguée du Préfet</li> <li>■ Joëlle SZUDAROVITS, DEAL</li> <li>■ M. Thierry COMBET, DEAL</li> </ul>
<b>Collège des Collectivités Locales- Consulaires</b>	<b>Collège des Collectivités Locales- Consulaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ SALCEDE Lucienne, Elue CCI IG</li> <li>■ Thérèse EDMOND, Directrice Département Formation</li> <li>■ Véronique BELLON SOREZE, CCI IG</li> <li>■ Olivier LUNION, CM</li> <li>■ M. Patrick RILCY, CR 971</li> <li>■ Ariette FEREOL- MARLIN, Guadeloupe Expansion</li> </ul>	
<b>Collège des experts – PRIVES</b>	<b>Collège des experts – PRIVES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. CITADELLE Fred, Coordonnateur</li> <li>■ M. Michel BURNER, Urbaniste</li> <li>■ M. SAME Léonel, Agent Immobilier</li> <li>■ M. Michel OPET, UAC</li> <li>■ Marielle FOGGEA, UAC</li> <li>■ M. Thomas PAJAMANDY S.A PAJAMANDY (transport de voyageurs)</li> <li>■ CISERANE Adeline, IDEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Fred GOUBIN, SIG</li> </ul>